

**MAIRIE**

**DORMELLES**

\*\*\*\*\*

DATE CONVOCATION ET AFFICHAGE : Lundi 28 Février 2022

DATE DE PUBLICATION : Jeudi 10 Mars 2022

Le sept mars deux mil vingt-deux, à vingt heures trente à la Mairie-Salle du Conseil, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mr LARGILLIÈRE Francis, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 13

ETAIENT PRESENTS :

Mmes MEGNIEN Marie-France, LOISON-LARGILLIERE Sylvie, BUC Isabel

Mrs LARGILLIERE Francis, CROSNIER Philippe, VERRIELE Pascal, MASNADA Bernard, ODE Sylvère, ROUQUETTE Jean-Michel, MIGATA Bernard,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme LEMBERTON Nadine,

ETAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

Mme ASSELIN Valérie pouvoir à Mr LARGILLIERE Francis,

Mme URION-NOËL Hélène pouvoir à LOISON-LARGILLIERE Sylvie,

Mr AURICH-DANNA Serge à Mr MASNADA Bernard,

ETAIENT ABSENTS :

Mme LAQLACH Widiane.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mr MIGATA Bernard.

\*\*\*\*\*

1°) Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, donne la parole à Monsieur MASNADA Bernard, 2<sup>ème</sup> Adjoint et préposé au service technique pour présenter Monsieur Benoît FAGUETTE nouvel agent technique en remplacement de Madame Aline VION.

2°) Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, donne la parole à Monsieur MIGATA Bernard, 4<sup>ème</sup> Adjoint et préposé au service social CCAS pour présenter l'action qui sera menée par la commune de Dormelles pour soutenir l'Ukraine.

3°) Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, demande de modifier l'ordre du jour du conseil et d'y ajouter comme suit :

- Acquisition d'un terrain auprès de la SAFER de l'Ile-de-France,
- Acquisition d'un véhicule,

**Le Conseil Municipal :**

APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 07 Décembre 2021.

**MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE SOUPPES-SUR-LOING, CHAUCONIN-NEUFMONTIERS ET NANTOUILLET :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

**Vu** la délibération n°2021-58 du comité syndical du 23 novembre 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet ;

**Vu** la délibération n°2021-59 du comité syndical du 23 novembre 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Souppes-sur-Loing ;

**Considérant** que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet.

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** l'adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

**AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

### **PREPARATION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLE 10 ET 24 AVRIL 2022 :**

#### **PERMANENCE DU 10 AVRIL 2022 :**

De 08 h 00 à 10 h 00 : Mrs CROSNIER Philippe, VERRIELE Pascal, ODE Sylvère,

De 10 h 00 à 12 h 00 : Mmes MEGNIEN Marie-France, ASSELIN Valérie, Mr MIGATA Bernard,

De 12 h 00 à 14 h 00 : Mme LOISON-LARGILLIERE Sylvie, Mrs LARGILLIERE Francis, MASNADA Bernard,

De 14 h 00 à 16 h 00 : Mmes BUC Isabel, URION-NOËL Hélène, Mr AURICH-DANNA Serge,

De 16 h 00 à 18 h 00 : Mmes BUC Isabel, LEMBERTON Nadine, Mr ROUQUETTE Jean-Michel,

#### **BUREAU DE VOTE**

Président : Mr LARGILLIERE Francis

Secrétaire : Mme MEGNIEN Marie José

Assesseurs Titulaires : Mme BUC Isabel, Mrs CROSNIER Philippe, MIGATA Bernard,

Scrutateurs : Mmes LOISON-LARGILLIERE Sylvie, LEMBERTON Nadine, Mr ROUQUETTE Jean-Michel,

#### **PERMANENCE DU 24 AVRIL 2022**

De 08 h 00 à 10 h 00 : Mrs CROSNIER Philippe, LARGILLIERE Francis, ODE Sylvère,

De 10 h 00 à 12 h 00 : Mme MEGNIEN Marie-France, Mrs MIGATA Bernard, VERRIELE Pascal,

De 12 h 00 à 14 h 00 : Mme LOISON-LARGILLIERE Sylvie, Mrs LARGILLIERE Francis, MASNADA Bernard,

De 14 h 00 à 16 h 00 : Mmes BUC Isabel, URION-NOËL Hélène, Mr AURICH-DANNA Serge,

De 16 h 00 à 18 h 00 : Mmes BUC Isabel, LEMBERTON Nadine, Mr ROUQUETTE Jean-Michel,

#### **BUREAU DE VOTE**

Président : Mr LARGILLIERE Francis

Secrétaire : Mme MEGNIEN Marie José

Assesseurs Titulaires : Mme BUC Isabel, Mrs CROSNIER Philippe, MIGATA Bernard,

Scrutateurs : Mmes LOISON-LARGILLIERE Sylvie, LEMBERTON Nadine, Mr ROUQUETTE Jean-Michel,

### **TRAVAUX VOIRIE « RUE DES VIGNES BASSES » :**

Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, donne lecture d'un devis estimatif de la JAD-BTP concernant la réfection de la « Rue des Vignes Basses » pour un montant de 27 517,92 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DÉCIDE** d'engager cette dépense,

**RETIENT** le devis proposé par JAD-BTP pour un montant de 27 517,92 € TTC,

**S'ENGAGE** à prévoir cette somme sur le budget 2022,

**MANDATE** le Maire pour signer tout document à cet effet.

## ACQUISITION D'UN TERRAIN AUPRES DE LA SAFER DE L'ILE-DE-FRANCE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif aux acquisitions amiables,

Vu les articles L1431-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,

Vu la convention de veille et de surveillance foncière signée par la commune avec la SAFER de l'Ile-de-France,

Vu l'avis favorable des Commissaires du Gouvernement de la SAFER de l'Ile-de-France valant notamment avis des Domaines,

Considérant que la commune souhaite protéger ses espaces agricoles, naturels et forestiers qui font partie intégrante de son patrimoine et que des acquisitions foncières au sein de ces espaces sont de nature à en préserver durablement leur vocation telle que défini dans les documents d'urbanisme

Attendu que dans le cadre de la convention de surveillance et d'intervention foncière qui lie la commune à la SAFER, celle-ci nous a adressé une information relative à la vente de l'ensemble foncier susvisé.

Attendu que cette vente étant de nature à bouleverser l'organisation du parcellaire agricole et/ou à porter atteinte aux qualités environnementales du site dans lequel elle s'inscrit et/ou à perturber le marché foncier local par son prix élevé, la commune de Dormelles a sollicité l'intervention de la SAFER par préemption et s'est donc engagée à couvrir les frais d'instruction du dossier et à se porter candidate à l'acquisition du bien lors de la publicité légale dans l'hypothèse où la SAFER en deviendrait propriétaire.

Vu la demande de préfinancement d'un montant de 4 084,80 € (hors frais notariés) adressée par la SAFER conformément à la convention de partenariat commune / SAFER

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'acquérir de la SAFER de l'Ile-de-France la parcelle F80, d'une surface totale de 85a55ca, sise lieu-dit « Des Ponts » pour le montant de quatre mil quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt centimes et à porter les dépenses afférentes au budget concerné, étant ici précisé que ce montant n'intègre pas les frais notariés dûs lors de l'acquisition,

**AUTORISE** le Maire, Francis LARGILLIERE à signer l'acte de vente et plus généralement tout document ou pièce utile à l'acquisition desdites parcelles,

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes

**DECIDE** que la commune de DORMELLES s'engage à prendre en charge l'ensemble des droits, frais et taxes résultant de cette transaction

## ACQUISITION D'UN VEHICULE :

Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, donne lecture d'une proposition d'un particulier pour l'achat d'un véhicule « Parthner » pour un montant de 10 000 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DECIDE** de ne pas retenir cette proposition,

**MANDATE** Monsieur Pascal VERRIELE pour effectuer des prospections.

## INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

- **Mr CROSNIER :**  
Demande la mise en place d'un programme pluriannuel d'entretien et de réparations de la voirie communale,
- **Mr MIGATA :** Informe le Conseil  
Déploiement de la fibre : Un courrier a été envoyé pour remercier les riverains sur l'élagage des arbres.  
Normalement fin des travaux septembre 2022.

## INFORMATION DU MAIRE :

- Le secrétariat de la mairie va s'équiper d'un nouveau photocopieur (location),
- Réflexion pour l'installation de défibrillateur,
- Gros problèmes sur la commune avec les excréments des chiens,

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30.

